

Arrêté du 16 décembre 2013 portant nomination du jury de l'examen professionnel de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de « conseil en organisation et gestion de patrimoine » prévu par l'article 43-5 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973

NOR : JUSC1330576A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment son article 43-5 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1996 fixant la liste des certificats de spécialisation des notaires ;

Vu la proposition du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 26 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur du notariat en date du 2 décembre 2013 ;

ARRÊTE

Article 1

Le jury de l'examen professionnel de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de « conseil en organisation et gestion de patrimoine » prévu par l'article 43-5 du décret du 5 juillet 1973 susvisé est composé comme suit :

I. - Titulaires

Président : Mme Geneviève PIGNARRE, professeur des universités à l'université de Savoie

Membres :

- M. Pierre KRAMER, avocat général près la cour d'appel de Paris ;
- Me Michel GIRAY, notaire à Paris.

II. - Suppléants

Président : Mme Valérie LASSERRE-KIESOW, professeur des universités à l'université du Mans ;

Membres :

- M. Alain CHAUVET, président de chambre à la cour d'appel de Paris ;
- Me Axel DEPONDT, notaire à Paris.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du Sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 16 décembre 2013.

Pour la ministre et par délégation
La directrice des affaires civiles et du sceau,

Carole CHAMPALAUNE